



GLOSSAIRE

Du Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2021

LISTE DES ACRONYMES

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AGIRC-ARRCO	Association Générale des Institutions de Retraite complémentaires des Cadres et Association pour le Régime de Retraite COmplémentaire des salariés.
ALM	Asset and Liability Management
AM	Assistant(e) Maternel(le)
BE	Best Estimate
BSCR	Basic Solvency Capital Requirement (SCR avant ajustements et risque opérationnel)
CCN	Convention Collective Nationale
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COMEX	Comité Exécutif
COSO	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
COVID-19	Corona virus disease 2019
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
EIRS	Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité
GIE	Groupement d'intérêt économique
IARD	Incendie, Accident et Risques Divers
IDA/IDP	Impôt Différé Actif / Passif
IFACI	Institut Français d'Audit et de Contrôle Interne
ISO	Groupement d'intérêt économique
LCB-FT	Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme
LOB	Line Of Business
MCR	Minimum de Capital Requis
MR	Marge de Risque
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OPCVM	Organisme de Placement Commun en Valeur Mobilière (fonds d'investissement)
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PANE	Primes acquises non émises
PB	Participation aux Bénéfices
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PM	Provisions Mathématiques
PSAP	Provision pour Sinistres A Payer
QRT	Quantitative Reporting Templates (états quantitatifs S2)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RM	Risk Margin
RSR	Regular Supervisory Report
SASU	Règlement général sur la protection des données
SCI	Société Civile Immobilière

SCR	Solvency Capital Requirement
SFCR	Solvency and Financial Condition Report
SGAPS	Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale
SPE	Salarié du Particulier Employeur
TRA	Taux de rendement des actifs
VBVM	Vivons bien, vivons mieux
XS	Excédents de Sinistres

A

Actuaire : Un actuaire est un professionnel spécialiste de l'application du calcul des probabilités et de la statistique aux questions d'assurance, de finance et de prévoyance sociale. C'est un professionnel qui analyse l'impact financier du risque, en estimant les flux futurs associés. L'actuaire utilise des techniques en mathématiques, en économie et en statistiques pour modéliser certains événements futurs, telle que la durée de la vie humaine ou les pertes pécuniaires associées aux accidents.

Adhérent : Désigne le membre participant et/ou ses ayants-droit.

Appétence au risque : Niveau global et type de risques qu'une entreprise est capable et prête à assumer afin de réaliser ses objectifs stratégiques durant la période d'application du business plan.

Assurance « Non-Vie » : Toutes les assurances hormis les contrats d'assurance-vie. L'assurance non-vie regroupe les opérations qui n'ont pas pour objet la vie de l'assuré. Elle est donc principalement composée des assurances de choses et de biens, des assurances de responsabilité et de dettes, et des assurances de personnes.

B

Basic Solvency Capital Requirement (BSCR) : En français, Capital de Solvabilité de Base. Dans la formule standard de Solvabilité II, il correspond au SCR avant prise en compte des capacités d'absorption et du risque opérationnel.

Besoin global de solvabilité : Le BGS est le croisement de l'appétence au risque et du profil de risque de l'entreprise. Il va au-delà du capital de solvabilité requis (SCR), notamment pour inclure les risques « importants, mais non quantifiables ».

Best Estimate (BE) : La traduction de l'expression anglaise Best Estimate signifie "la meilleure estimation" : il s'agit de la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs, déterminée sur la base d'informations actuelles crédibles et d'hypothèses

Assurance « Vie » : Contrat engageant un assureur à verser un capital ou une rente à un assuré ou aux bénéficiaires d'un assuré en cas de décès en échange d'un versement de primes, en respectant toutes les conditions contractuelles.

Assuré : Personne dont la vie, les actes ou les biens sont garantis par un contrat d'assurance. L'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur du contrat, ni le bénéficiaire, ni celui qui paie la cotisation.

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est un organe indépendant, adossé à la Banque de France, qui a trois missions principales : contribuer à la stabilité du secteur financier, protéger la clientèle et renforcer l'influence de la France sur la scène internationale et européenne.

Ayant-droit : Personne rattachée à un membre participant, pour laquelle le membre participant s'est acquitté d'une cotisation. Peut être ayant-droit, par exemple, le conjoint, le concubin, le partenaire pacsé du membre participant, les enfants du membre participant rattachés sous son numéro de sécurité sociale, etc.

réalistes. Le Best Estimate correspond à une partie des provisions techniques sous Solvabilité II.

Bilan prudentiel : Il s'agit du bilan dans le cadre de la réglementation Solvabilité II. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

Bonis/malis de liquidation : La comparaison entre les provisions techniques comptabilisées et les prestations finalement payées constitue l'analyse de la liquidation des provisions. Cette analyse permet de suivre les effets d'une sur-évaluation des provisions (qui aboutit à constater un boni de liquidation) ou d'une sous-évaluation des provisions (qui aboutit à constater un mali de liquidation).

Business plan : C'est un document écrit permettant de formaliser un projet d'entreprise. Il doit présenter l'ensemble des actions qui seront conduites

par l'entreprise (où elle va), les moyens utilisés pour y parvenir (comment elle y va) et la période estimée pour atteindre les objectifs fixés.

C

Conformité : Procédures effectuées à intervalles réguliers ou de façon continue pour s'assurer que les contrôles et les règlements internes et externes sont respectés.

Coupons courus : Une obligation verse régulièrement un coupon, l'équivalent des dividendes pour une action, aux porteurs à titre de rémunération.

Le coupon couru correspond à la quote-part des intérêts acquis depuis le dernier versement du coupon, mais qui n'ont pas encore été payés. Ainsi, le vendeur d'une obligation ne sera pas lésé car il touchera sa part d'intérêt sans devoir attendre la prochaine échéance.

F

Fonctions clés : Quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité II : fonction d'audit interne, fonction actuarielle, fonction de gestion des risques, fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques. Les responsables de ces fonctions doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds d'investissement / Private equity : Société financière dont l'objectif consiste à investir dans des sociétés sélectionnées pour leurs opportunités d'évolution. Les fonds d'investissement ou private equity se divisent en plusieurs catégories en fonction de leurs activités.

Fonds propres : Les fonds propres sont constitués par le fonds d'établissement, les réserves et le résultat de l'exercice. Le fait, pour une entreprise, de posséder des capitaux propres élevés limite le risque de faillite.

H

Honorabilité : Qualité des personnes n'ayant pas fait l'objet de condamnation et incapacités, conformément à l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale.

I

Immobilisation incorporelle : Actif non monétaire sans substance physique. Cela comprend par exemple les frais d'établissement, les frais de recherche et développement, les concessions, brevets, licences, marques, logiciels et autres droits similaires, le fonds commercial...

M

Marge de Risque ou Risk Margin (RM) :

Ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Minimum Capital Requirement (MCR) :

Sous Solvabilité II, Minimum de Capital Requis, soit le niveau minimum de fonds propres en-dessous duquel une mutuelle se voit retirer son agrément.

O

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) :

C'est, selon la directive Solvabilité II, une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds

propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le Conseil d'Administration.

P

Plan de Continuité d'Activité (PCA) :

Document stratégique, formalisé et régulièrement mis à jour, de planification de la réaction à une catastrophe ou à un sinistre grave. Son objectif est de minimiser les impacts d'une crise ou d'une catastrophe naturelle, technologique ou sociale sur l'activité (et donc la pérennité) d'une entreprise, d'un gouvernement, d'une institution, d'un groupe...

Primes acquises non émises (PANE) :

Montants de cotisations correspondantes à la période écoulée mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une émission.

Provisions mathématiques (PM) :

Certaines provisions sont dites « mathématiques » car elles sont calculées selon des techniques de mathématiques actuarielles. Elles sont calculées comme la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Plus values latentes :

La "plus value" est l'augmentation de la valeur d'un bien dont l'évolution est constatée entre la date de son acquisition et la date de sa réalisation. Il s'agit alors d'une plus-value dite "effective". En revanche, lorsque le calcul est fait d'une manière théorique avant que ce bien ait fait l'objet d'une cession, la plus value est dite "latente".

Provisions techniques :

Montant des engagements des sociétés d'assurances à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Les provisions techniques sont l'ensemble des provisions et des réserves constituées par l'assureur pour faire face à ses engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires.

Q

Quantitative Reporting Templates (QRT) : Reporting réglementaire de Solvabilité II sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public, produits avec une fréquence trimestrielle ou annuelle.

R

Ratio « Sinistres/Primes » (S/P) ou « Prestations/Cotisations » (P/C) : Les deux appellations ont cours, le S/P étant plus utilisé en assurance et le P/C en protection sociale. C'est un indicateur qui permet de savoir si les primes ont permis de couvrir les sinistres. Si le S/P est inférieur à 100%, les sinistres sont inférieurs aux primes et l'activité est rentable ou au moins équilibrée. Si c'est le contraire, les sinistres sont supérieurs aux primes et l'activité est déficitaire.

Réassurance : Assurance des organismes d'assurances. Un réassureur est une entreprise qui souscrit des risques d'assurance auprès d'assureur direct ou d'autres réassureurs.

Résultat financier : Différence entre les produits financiers (coupons, dividendes, etc.) et les charges financières.

Résultat technique : Différence entre les ressources (cotisations et produits financiers) et les dépenses (prestations payées, frais de gestion et commissions).

Risque d'exigibilité : Risque de ne pas pouvoir faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs.

Risque de crédit : Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres: le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Risque de liquidité : Risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas

pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles

Risque de marché : Risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Le risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêts, les taux de change, les cours de matières premières, etc.

Risque de non-conformité : Risque de sanction judiciaire ou administrative, de perte financière ou d'atteinte à la réputation engendré par le non-respect des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiques applicables à ses activités.

Risque de sous-traitance : Ensemble de risques entourant la relation avec le sous-traitant. Il comprend notamment le risque de non-respect de la législation, le non-respect des obligations contractuelles, la défaillance ou la perte du sous-traitant.

Risque de souscription : Risque spécifique qui résulte des contrats d'assurance. Il a trait aux incertitudes relatives aux résultats des souscriptions de l'assureur. Il est lui-même constitué des risques suivants : risque de prime, risque de réserve et risque catastrophe.

Risque opérationnel : Risque de pertes (plus particulièrement financières) liées à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou liées à des événements extérieurs.

S

Sinistre : Événement (décès, arrêt de travail...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente.

Solvabilité : Capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité I : Cadre prudentiel en vigueur jusqu'au 31/12/2015.

Solvabilité II : Réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance entrée en application le 1^{er} janvier 2016. Réforme opérée par la directive Solvabilité II qui place la gestion des risques au cœur du système prudentiel

applicable aux assurances. Il se caractérise notamment par ses exigences quantitatives visant à mieux refléter les risques supportés par les organismes d'assurance.

Solvency and Financial Condition Report (SFCR) : Rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité II.

Solvency Capital Requirement (SCR) : Sous Solvabilité II, montant de Capital de Solvabilité Requis pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5%. C'est le niveau de solvabilité cible (le MCR étant le plancher). En anglais, Solvency Capital Requirement.

T

Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation est utilisé pour déprécier des flux futurs et déterminer leur valeur actuelle, c'est à dire leur valeur à la date d'aujourd'hui.

Taux de couverture du MCR : Se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du MCR par le MCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du MCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

Taux de couverture du SCR : Se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du SCR par le SCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du SCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

Taux de rendement des actifs TRA : Notion économique qui mesure, en pourcentage, le rapport entre le résultat financier et le capital investi.

Taux technique : Le taux technique est le taux de rendement minimum attendu par l'assureur. Son mode de calcul est réglementaire pour le calcul des provisions mathématiques.

Technique d'atténuation des risques : La principale technique d'atténuation des risques est la réassurance, c'est-à-dire l'opération par laquelle un assureur fait garantir par un autre assureur (réassureur) tout ou partie des risques qu'il a lui-même couverts.

Titres obligataires / Obligations : Les obligations sont des titres de créances émises généralement par les sociétés et les Etats pour emprunter des fonds sur les marchés. En souscrivant à une obligation, on prête donc à l'organisme émetteur. On reçoit en contrepartie un intérêt annuel (le "coupon") avant d'être remboursé au terme de l'emprunt.

V

Valeur de marché : Valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Valorisation : Processus de détermination de la valeur d'un actif.

Volatilité : Mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.



SGAPS IRCEM

261 avenue des Nations Unies
BP 593
59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCEM est une société de groupe
assurantiel de protection sociale immatriculée
au SIRENE sous le n°823 214 200

www.ircem.com
www.ircem.eu